

PIÉMONT DES VOSGES

Obernai retire déjà sa délibération anti-Linky

Lundi soir, le conseil municipal d'Obernai a voté à l'unanimité le retrait de sa délibération anti-Linky, prise il y a moins de deux mois. Un recours gracieux avait été déposé par le sous-préfet.

La Ville d'Obernai a décidé de ne pas aller au bout de sa démarche dans sa lutte contre le compteur électrique communicant de type Linky. Lundi soir, les élus ont voté à l'unanimité le retrait de leur délibération anti-Linky.

En mai 2018, le conseil municipal avait voté une motion, sans valeur juridique, qui n'interdisait pas la pose de compteurs Linky, mais demandait des garanties. Fin septembre 2019, le maire, Bernard Fischer, avait souhaité aller plus loin, en prenant une délibération anti-Linky. Il savait la démarche risquée, et l'avait clairement dit en



Un compteur Linky. À Obernai, la pose n'est pas encore programmée. Photo archives Julio Pelaez

conseil municipal.

Les arguments du maire

Malgré l'évidence que la délibération n'allait pas être acceptée par les services de l'État et l'absence

d'urgence sur la question, il avait souhaité ce vote. « On exprime qu'on n'est pas favorable à la pose des compteurs Linky, de telle manière que des personnes qui ne le souhaitent pas

puissent s'appuyer un tout petit peu sur l'expression du conseil municipal d'Obernai », avait-il argumenté.

Une première depuis 1989

Sans surprise, le sous-préfet de Sélestat a réagi, sollicitant un recours gracieux par courrier daté du 4 octobre, dans le cadre du contrôle de légalité. « Comme on est légaliste, on retire la délibération, mais pas la motion », a indiqué Bernard Fischer, précisant que « c'est la première fois depuis que je siége au conseil municipal, en 1989, qu'on nous demande de retirer une délibération ».

La pose de compteurs communicants à la place des anciens compteurs n'a pas encore démarré à Obernai, et n'est toujours pas programmée par Électricité de Strasbourg Réseaux, compétent sur le territoire.

Guillaume MULLER